

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_24-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020_24

Date de convocation : 05 mars 2020

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes
Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de
changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- L'appel à projet 2019 POIA, Axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne » Objectif Spécifique 2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » lancé le 15 octobre 2019 ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_24-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020_24

Date de convocation : 05 mars 2020

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes
Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de
changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

Considérant :

- Que le Lièvre variable et le Lagopède alpin sont deux espèces prioritaires pour le Queyras, comme identifié dans la stratégie du Parc en matière de biodiversité ;
- Les travaux déjà engagés par le Parc du Queyras pour améliorer la connaissance sur ces deux espèces et favoriser leur préservation ;
- Que le projet de POIA offre la possibilité d'une dimension partenariale et alpine, en travaillant avec les Parcs nationaux du Mercantour et des Ecrins, le Centre de recherche sur les écosystèmes alpins et l'Office français pour la biodiversité ;

Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 00

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes Contre : 0 Pour : 17

Abstentions : 00

Décide :

D'être partenaire dans le projet POIA sur les espèces arctico-alpines Lièvre variable et Lagopède alpin,

D'inscrire les actions suivantes menées par le Parc du Queyras dans le POIA :

- Des analyses génétiques sur des fèces de lièvre pour en connaître a minima l'espèce (variable ou d'Europe) et suivre l'évolution de la co-occurrence des deux espèces,
- L'organisation d'un séminaire technique sur l'analyse et le traitement de données GPS et satellite,
- L'étude bioacoustique du Lagopède alpin,
- La poursuite du travail initié par le Parc du Queyras (Réserve naturelle nationale et Natura 2000) sur le diagnostic de l'habitat de reproduction du Lagopède alpin,
- La mise en place de zone(s) de quiétude du Lagopède alpin vis-à-vis de la fréquentation estivale,
- Des actions d'information et de sensibilisation sur ces deux espèces à destination du grand public et des socioprofessionnels de la montagne,
- L'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de ces actions,
- Le temps de travail de 3 agents : 16% d'une chargée de mission, 15% d'une technicienne et 10% d'un technicien sur l'ensemble de la durée du projet (2020-2022),
- Des frais de déplacement à hauteur de 2 000 €.

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_24-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020_24

Date de convocation : 05 mars 2020

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes
Évaluation de la vulnérabilité d'espèces arctico-alpines dans un contexte de
changement climatique : acquisition de connaissances et mesures de gestion**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Source de financement		%
Salaires et charges	55 000	FEDER	49 500	60
Analyses génétiques	10 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	16 500	20
Appui technique CBNA	2 000			
Achat de matériel	10 000	Total des aides publiques	66 000	80
Actions de sensibilisation	3 500			
Frais de déplacement	2 000	Autofinancement	16 500	20
TOTAL	82 500	TOTAL	82 500	100

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;

D'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

